



Arrêté du conseil municipal du 29 janvier 2018

ARRETE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA CREATION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE POUR L'ENERGIE

Le conseil municipal de Sauge

- vu l'article 16, alinéa 2 du R.O.

arrête :

Art. 1 : La création d'une commission non permanente chargée des travaux liés à l'élaboration de la Convention bernoise de l'énergie.

Art. 2 : Elle se compose des 6 membres suivants :

M. Frank Krumm, Président
M. Pierre-Alain Grosjean, membre
M. Patrick Villard, membre
M. Daniel Vuilleumier, membre
M. Jérôme Attinger, membre
Mme Magali Schmid, membre

Art. 3 : Ses tâches se limitent à étudier et soumettre ses propositions au conseil municipal.

Art. 4 : Elle ne dispose d'aucune compétence financière.

Art. 5 : Chaque membre signe collectivement à deux.

Au nom du conseil municipal de Sauge

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Grosjean

Anne Grosjean

Plagne, le 29 janvier 2018